

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Conclusion d'une convention avec l'Euroairport portant autorisation d'occupation domaniale dans le cadre du projet de liaison cyclable reliant les communes de Blotzheim et Saint-Louis (DELIBERATION n°2023-099)

MM. ADRIAN Daniel et KNIBIELY Philippe ne prennent pas part au vote.

Le projet de liaison cyclable reliant Blotzheim à Saint-Louis et longeant la RD12bis en empruntant l'emprise de l'ancienne voie ferrée est inscrit au schéma communautaire des liaisons cyclables 2020-2030.

Dans le cadre des travaux d'élargissement de la couverture de la RD12Bis de part et d'autre de la piste, l'Euroairport va procéder à la dépose de la voie ferrée sur les emprises lui appartenant afin de mettre en œuvre une déviation provisoire de la circulation.

Dans ce cadre, l'Euroairport propose de réaliser les travaux conservatoires permettant l'aménagement d'une piste cyclable et d'autoriser Saint-Louis Agglomération à occuper son domaine.

La convention jointe en annexe de la présente délibération a ainsi pour objet de définir les conditions dans lesquels l'Euroairport autorise Saint-Louis Agglomération à occuper les dépendances du domaine public aéroportuaire, en approche et sous l'ouvrage sous piste le long de la RD12Bis, à y construire et entretenir une piste cyclable.

Elle définit aussi la participation financière de Saint-Louis Agglomération aux travaux de l'aéroport à hauteur d'une somme forfaitaire de 100 000 € HT correspondant à la plus-value pour la mise en œuvre des travaux conservatoires notamment la dépose des voies en dehors des emprises nécessaires au chantier de l'aéroport, à la plus-value pour la structure de chaussée de la future piste, et à la mise en œuvre d'un revêtement provisoire et les avaloirs de chaussée.

Saint-Louis Agglomération réalisera par la suite les travaux restants et notamment le tapis de la bande de roulement en enrobés, les accotements stabilisés ainsi que la signalisation horizontale et verticale.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le contenu de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

